

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

MODALITES DE SÉLECTION
ÉQUIPE DE FRANCE *RELÈVE*
2023

CYCLISME
SUR PISTE

**FÉDÉRATION
FRANÇAISE
CYCLISME**



Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon - CS 40100 - 78069 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX
Tél : **08.11.04.05.55** (non surtaxé) –E-mail : info@ffc.fr – Web : <http://www.ffc.fr>
Fédération affiliée au CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)
Créée le 6 février 1881 sous la dénomination Union Vélocipédique de France





PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION

Ces principes généraux de sélection sont communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

1 - Le Directeur Technique National est le sélectionneur. Il arrête la sélection nominative sur proposition du Manager de la discipline après avis du Directeur du Service Médical Fédéral de la FFC.

2 - Le Directeur Technique National effectue son choix parmi les sportif-ive-s licencié-e-s à la FFC sélectionnables dans l'objectif prioritaire de remporter des titres et des médailles sur les épreuves internationales et olympiques.

3 - La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut(vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

4 - Le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportif-ive-s sélectionnables ou sélectionnés tout athlète qui n'est manifestement plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale, de l'absence totale ou partielle du suivi médical réglementaire.

5 - Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés, tout athlète qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération. La cohésion de l'Équipe de France étant un élément essentiel à la performance individuelle et collective, l'éligibilité aux critères techniques et sportifs détaillés dans ce document ne fait aucunement obstacle à une décision du DTN d'écarter tout athlète dont l'attitude, le comportement, les actes ou refus d'adhérer aux règles de vie du collectif ou aux consignes des encadrants, viendraient à nuire à l'Équipe de France, à ses performances, à sa préparation ou encore à son image.

6 - Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en Équipe de France et respecter le calendrier de préparation (dont le parcours de compétitions et de stages) défini par l'Entraîneur National en charge du collectif de la discipline, sauf contre-indication médicale constatée par le médecin en charge de l'Équipe de France et/ou le médecin fédéral. En cas d'exemption de stage ou de compétition pour raison médicale, un certificat médical de contre-indication doit être établi par le médecin en charge du collectif concerné.

7 - Le Directeur Technique National peut ne pas appliquer les quotas attribués au pays.



PRINCIPES SPÉCIFIQUES A LA PISTE

- **Disciplines olympiques**
 - **Sprint :**
 - **Vitesse par équipe**
 - **Vitesse**
 - **Keirin**
 - **Endurance :**
 - **Poursuite par équipes**
 - **Omnium**
 - **Madison**
- **Disciplines non olympiques**
 - **Sprint :**
 - **KM (H) / 500m (F)**
 - **Endurance :**
 - **Poursuite individuelle**
 - **Course aux points**
 - **Scratch**
 - **Élimination**

Le programme des collectifs piste Relève de l'Équipe de France s'intègre dans un objectif global permettant de contribuer à l'objectif de médailles aux Jeux Olympiques. À ce titre, les disciplines actuellement au programme des Jeux Olympiques présentent un caractère prioritaire de préparation pluriannuelle, sans pour autant négliger les autres épreuves en raison de leur complémentarité avec les autres spécialités.

La particularité du calendrier international sur piste avec différents systèmes d'éligibilité de la nation et/ou des coureurs nécessite également une importante flexibilité afin que les potentiels internationaux disposent des conditions requises par la réglementation UCI, permettant de contribuer à cet objectif olympique.



CALENDRIER DE L'ÉQUIPE DE FRANCE 2022 – PISTE RELÈVE

Programme Relève 2023 – Sprint et Endurance

MISSION	Intitulé	Date début	Date fin	Jours	Lieu
1	The Next Generation	06 janvier 2023	08 janvier 2023	3	Apeldoorn
2	Stage Relève Sprint U19-U23 (H/F)	13 février 2023	17 février 2023	5	SQY
3	Stage Relève Endurance U19-U23 (H)	21 février 2023	24 février 2023	4	SQY
4	Stage Relève Sprint U19-U23 (H/F)	11 avril 2023	13 avril 2023	3	SQY
5	Track Meeting – GP Gand (Classe 1) Sprint et Endurance	14 avril 2023	16 avril 2023	3	Gand
6	Stage Relève Endurance U19-U23 (H/F)	17 avril 2023	21 avril 2023	4	SQY
7	Stage Relève Endurance U19-U23 (F)	12 mai 2023	17 mai 2023	6	Bourges
8	Stage Relève Sprint U19-U23 (H/F)	15 mai 2023	19 mai 2023	5	SQY
9	Stage Relève Endurance U19-U23 (H)	29 mai 2023	02 juin 2023	5	SQY
10	GP Cottbus + Stage Relève Sprint	22 juin 2023	28 juin 2023	7	Cottbus
11	Stage Relève Endurance (Préparation Championnat d'Europe)	26 juin 2023	30 juin 2023	5	SQY
12	Stage Relève Sprint (Préparation Championnat d'Europe)	03 juillet 2023	07 juillet 2023	10	SQY
13	Championnat d'Europe U19 et U23 – Sprint et Endurance	8 juillet 2023	17 juillet 2023	10	Anadia
14	Stage Relève Endurance Filles (Préparation Championnat du Monde)	14 août 2023 (à confirmer)	18 août 2023 (à confirmer)	5	Bourges
15	Stage Relève Sprint (Préparation Championnat du Monde)	14 août 2023	18 août 2023	5	Bourges
16	Championnat du Monde U19	18 août 2023	28 août 2023	11	Cali

Stages

Un programme de regroupements et stages est mis en place par la FFC afin d'évaluer et identifier les qualités des sportif·ive·s dans différentes spécialités sur piste, de préparer les échéances internationales, de perfectionner certains facteurs et d'optimiser la préparation des athlètes aux échéances internationales.

Ces stages ont pour objectif de contribuer à renforcer le rang de la France au plus haut-niveau international. Ils sont complémentaires des activités des clubs et/ou teams, des comités départementaux et régionaux et des différentes actions de formation, de perfectionnement, de suivi et d'évaluation réalisées par les différents acteurs du cyclisme français.

Ainsi, pour chaque stage, sont sélectionnables plusieurs athlètes suivant leur capacité future ou immédiate à intégrer l'Équipe de France sur différentes compétitions internationales.

Championnats d'Europe U19 / U23

Anadia (Portugal) – 11 au 16 juillet 2023

➔ Critères de sélection nominative des athlètes titulaires et remplaçants :

Sont sélectionnés les athlètes ayant participé aux différents regroupements et aux tests de sélections définis par les Entraîneurs nationaux avec, le cas échéant, des objectifs chronométriques. Sont également sélectionnables les cyclistes identifié-e-s dans les listes nominatives « Relève à fort potentiel » et « Relève Avenir » du Programme Relève de la FFC.

Le sélectionneur effectue son choix parmi les sportif-ive-s sélectionnables dans l'intérêt de la performance de l'Équipe de France.

Le niveau de performance des poursuites par équipe et vitesses par équipe déterminera principalement le nombre d'athlètes présents sur cette échéance.

Sont sélectionnés les athlètes ayant obtenu des résultats internationaux de référence durant les mois ou années précédentes et ayant confirmé au travers des regroupements nationaux ou des épreuves nationales, leur capacité de performance en 2023.

Sont sélectionnés nominativement, les athlètes sélectionnables dans plusieurs spécialités qui démontrent une capacité de performance sur celles-ci. Cette sélection nominative s'appuiera également sur la capacité de performance à long terme de l'athlète et sa perspective à pouvoir intégrer une liste large d'athlètes en vue des Jeux Olympiques.

La sélection nominative de l'Équipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

La participation maximale pour la France est la suivante, sous réserve de modifications réglementaires (UCI et/ou UEC) :

Spécialité	Hommes	Femmes
Poursuite par équipes	5 (1éq)	5 (1éq)
Vitesse par équipes	3 (1éq)	3 (1éq)
Madison	2 (1éq)	2 (1éq)
Vitesse Individuelle	2	2
Keirin	2	2
Omnium	1	1
KM / 500 m	2	2
Poursuite Individuelle	2	2
Course aux points	1	1
Élimination	1	1
Scratch	1	1

Lors de la proposition de sélection nominative, une attention particulière au programme individuel de chaque sportive, et notamment de l'enchaînement des compétitions et stages sera apportée afin de préparer au mieux les Championnats d'Europe, permettant à la France d'obtenir des titres et podiums sur cette échéance sportive.

➔ Poursuite par Équipe :

1 seule équipe est sélectionnée par catégorie. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CE, CM, CN) sur l'olympiade précédente ;
- Test de sélection réalisé lors du stage de sélection et performances chronométriques durant l'année ;
- Critères de régularité concernant le temps au tour pour viser le top 4 des nations (les coureurs devront démontrer les capacités à réaliser les performances chronométriques suivantes sur 4 relais) :
 - Hommes : 14''6 pour les **U23** soit un temps final de 4'00 ; 14''9 pour les **U19** soit un temps final de 4'05 ;
 - Femmes : 16''4 pour les **U23** soit un temps final de 4'28-4'29 ; 16''7 pour les **U19** soit un temps final de 4'33.
- Performances chronométriques et résultats sur les championnats de France 2022 et 2023 (dans la spécialité poursuite et autres).

➔ Américaine :

1 équipe au maximum est sélectionnée par catégorie. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion·ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion·ne d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente en américaine et sur les courses en peloton ;
- Performances réalisées lors des championnats de France depuis 2021 et des épreuves nationales identifiées ;
- Top 5 lors des épreuves de classe 1 et/ou classe 2 dans les disciplines de l'américaine, de la course aux points et du scratch depuis 2021 (pour les U23).

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité.

➔ Omnium :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné par catégorie. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion·ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion·ne d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente ;
- Performances réalisées lors du Championnats de France 2022 et 2023 en Omnium ;
- Podium aux championnats de France depuis 2021 sur les épreuves de courses en peloton.

➔ Scratch :

1 athlète par nation au maximum est sélectionné par catégorie. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion·ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion·ne d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente au scratch et sur les courses en peloton ;
- Performances réalisées lors des championnats de France depuis 2021 et des épreuves nationales identifiées ;
- Top 5 lors des épreuves de classe 1 et/ou classe 2 dans les disciplines de l'américaine, de la course aux points et du scratch depuis 2021 (pour les U23).

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité.

➔ Poursuite individuelle :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés par catégorie. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion·ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion·ne d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente ;
- Performances chronométriques depuis 2021 pour viser le top 4 européen *et/ou* les coureurs devront démontrer les capacités à réaliser les performances chronométriques suivantes :
 - 3'20 pour les U19 hommes ;
 - 2'26 pour les U19 femmes ;
 - 4'20 pour les U23 hommes ;
 - 3'35 pour les U23 femmes ;
- Performances réalisées lors du championnat de France de poursuite individuelle depuis 2021 et lors des stages de sélections ;

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement au sein de la poursuite par équipe.

➤ Course aux Points :

1 athlète par nation au maximum est sélectionné par catégorie. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion-ne d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente en course aux points et sur les courses en peloton ;
- Performances réalisées lors des championnats de France depuis 2021 et des épreuves nationales identifiées ;
- Top 5 lors des épreuves de classe 1 et/ou classe 2 dans les disciplines de l'américaine, de la course aux points et du scratch depuis 2021 (pour les U23).

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité.

➤ Élimination :

1 athlète par nation au maximum est sélectionné par catégorie. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion-ne d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente en élimination et sur les courses en peloton ;
- Performances réalisées lors des championnats de France depuis 2021 et des épreuves nationales identifiées ;
- Top 5 lors des épreuves de classe 1 et/ou classe 2 dans les disciplines de l'américaine, de la course aux points et du scratch depuis 2021 (pour les U23).

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité.

➤ Vitesse par Équipe :

1 seule équipe est sélectionnée. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente ;
- Test de sélection réalisé lors des stages de sélection et performances chronométriques durant l'année ;
- Critères chronométriques suivant les différents postes attribués pour réaliser le meilleur temps final (objectif TOP 4) :

- **U19**
 - Hommes : 18''8/13''8/14''4 soit un temps final minimal de 47''
 - Femmes : 21''0/15''5/16''5 soit un temps final minimal de 53''
- **U23**
 - Hommes : 18''2/13''5/14''0 soit un temps final minimal de 45''7
 - Femmes : 20''5/15''0/16''0 soit un temps final minimal de 51''5
- Performances chronométriques et résultats sur les championnats de France depuis 2021.

➔ Vitesse individuelle :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion-ne d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente,
- Performances chronométriques depuis 2021 pour viser le top 8 européen *et/ou* les coureurs devront démontrer les capacités à réaliser les performances chronométriques minimales suivantes sur le 200 mètres lancé :
 - 10''6 pour les **U19 hommes** ;
 - 11''8 pour les **U19 femmes** ;
 - 10''2 pour les **U23 hommes** ;
 - 11''5 pour les **U23 femmes** ;
- Performances réalisées lors du championnat de France lors des épreuves de sprint depuis 2021 et lors des stages de sélection ;

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement au sein de la Vitesse par équipe.

➔ Keirin :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion-ne d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CM, CE, CN) sur l'olympiade précédente ;
- Avoir réalisé moins de 10''6/10''2 pour les U19/U23 Hommes et moins de 11''8/11''5 pour les U19/U23 Femmes sur le 200 mètres lancé lors de la saison (compétition ou stage).

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité.

➔ 500 m / KM :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion-ne d'Europe sortant de la spécialité ;
- Performances chronométriques en 2022 et 2023 pour viser le top 8 européen *et/ou* les coureurs devront démontrer les capacités à réaliser les performances chronométriques minimales suivantes :
 - 1'04" pour les U19 hommes ;
 - 37"5 pour les U19 femmes ;
 - 1'03" pour les U23 hommes ;
 - 36" pour les U23 femmes ;

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité.

Championnats du Monde U19

Cali (Colombie) – 23 au 27 août 2023

➔ Critères de sélection nominative des sportif·ive·s titulaires et remplaçants :

Sont sélectionnés les athlètes ayant participé aux différents regroupements et aux tests de sélections définis par les Entraîneurs nationaux avec, le cas échéant, des objectifs chronométriques. Sont également sélectionnables les cyclistes identifié-e-s dans les listes nominatives « Relève à fort potentiel » et « Relève Avenir » du Programme Relève de la FFC.

Le sélectionneur effectue son choix parmi les sportif·ive·s sélectionnables dans l'intérêt de la performance de l'Équipe de France.

Le niveau de performance des poursuites par équipe et vitesses par équipe déterminera principalement le nombre d'athlètes présents sur cette échéance.

Sont sélectionnés les athlètes ayant obtenu des résultats internationaux de référence durant les mois ou années précédentes et ayant confirmé au travers des regroupements nationaux ou des épreuves nationales, leur capacité de performance en 2023.

Sont sélectionnés nominativement, les athlètes sélectionnables dans plusieurs spécialités qui démontrent une capacité de performance sur celles-ci. Cette sélection nominative s'appuiera également sur la capacité de performance à long terme de l'athlète et sa perspective à pouvoir intégrer une liste large d'athlètes en vue des Jeux Olympiques.

La sélection nominative de l'Équipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

La participation maximale pour la France est la suivante, sous réserve d'absence de modification réglementaire (UCI et/ou UEC) :

Spécialité	Hommes	Femmes
Poursuite par équipes	5 (1éq)	5 (1éq)
Vitesse par équipes	3 (1éq)	3 (1éq)
Madison	2 (1éq)	2 (1éq)
Vitesse Individuelle	2	2
Keirin	2	2
Omnium	1	1
KM / 500 m	2	2
Poursuite Individuelle	2	2
Course aux points	1	1
Elimination	1	1
Scratch	1	1

Lors de la proposition de sélection nominative, une attention particulière au programme individuel de chaque sportive, et notamment de l'enchaînement des compétitions et stages sera apportée afin de préparer au mieux les Championnats du Monde, permettant à la France d'obtenir des titres et podiums sur cette échéance sportive.

➔ Poursuite par Equipe :

1 seule équipe est sélectionnée par catégorie. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur les compétitions de référence en 2022 ;
- Test de sélection réalisé lors du stage de sélection et performances chronométriques durant l'année ;
- Critères de régularité concernant le temps au tour pour viser le top 4 des nations (les coureurs devront démontrer les capacités à réaliser les performances chronométriques suivantes sur 4 relais) :
 - Hommes : 14''7 (4'03)
 - Femmes : 16''5 (4'30)
- Performances chronométriques et résultats sur les championnats de France 2022 (dans la spécialité poursuite et autres).

➔ Américaine :

1 équipe au maximum est sélectionnée par catégorie. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion·ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Finaliste d'une épreuve en peloton piste des Championnats du Monde ou d'Europe en 2022 ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CM, CE) en 2022 ;
- Podium au Championnat de France 2022 dans la spécialité ou sur les courses en peloton ;
- Podium à la Coupe de France U19 Piste 2022 dans la spécialité ;
- Champion de France U17 2022 dans la spécialité ;
- Performances réalisées lors des stages nationaux.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité.

➔ Omnium :

1 athlète par nation au maximum est sélectionné. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion·ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Finaliste d'une épreuve en peloton piste des Championnats du Monde ou d'Europe en 2022 ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CM, CE) en 2022 ;

- Podium au Championnat de France 2022 dans la spécialité ou sur les courses en peloton ;
- Champion de France U17 2022 dans la spécialité ;
- Performances réalisées lors des stages nationaux.

➔ Scratch :

1 athlète par nation au maximum est sélectionné. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Finaliste d'une épreuve en peloton piste des Championnats du Monde ou d'Europe en 2022 ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CM, CE) de l'année 2022 ;
- Podium au Championnat de France 2022 dans la spécialité ou sur les courses en peloton ;
- Podium à la Coupe de France U19 Piste 2022 dans la spécialité ;
- Champion de France U17 2022 dans la spécialité.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité.

➔ Poursuite individuelle :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Performance chronométrique en 2022 et 2023 pour viser le top 10 mondial *et/ou* les coureurs devront démontrer les capacités à réaliser les performances chronométriques suivantes :
 - 3'20 pour les hommes ;
 - 2'24 pour les femmes ;
- Performances réalisées lors du championnat de France de poursuite individuelle et des stages de sélections.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement au sein de la poursuite par équipe.

➔ Course aux Points :

1 athlète par nation au maximum est sélectionné. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion-ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Finaliste d'une épreuve en peloton piste des Championnats du Monde ou d'Europe en 2022 ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CM, CE) de l'année 2022 ;
- Podium au Championnat de France 2022 dans la spécialité ou sur les courses en peloton ;
- Podium à la Coupe de France U19 Piste 2022 dans la spécialité ;
- Champion de France U17 2022.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité.

➔ **Elimination :**

1 athlète par nation au maximum est sélectionné. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion·ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Finaliste d'une épreuve en peloton piste des Championnats du Monde ou d'Europe en 2022 ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CM, CE) de l'année 2022 ;
- Podium au Championnat de France 2022 dans la spécialité ou sur les courses en peloton ;
- Podium à la Coupe de France U19 Piste 2022 dans la spécialité ;
- Champion de France U17 2022.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité.

➔ **Vitesse par Équipe :**

1 seule équipe est sélectionnée. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur les compétitions de référence en 2022 ;
- Test de sélection réalisé lors des stages de sélection et performances chronométriques durant l'année ;
- Critères chronométriques suivant les différents postes attribués pour réaliser le meilleur temps final (objectif TOP 4) :
 - Hommes : 18''5/13''7/14''3 soit un temps final minimal de 46''5
 - Femmes : 21''0/15''5/16''5 soit un temps final minimal de 53''
- Performances chronométriques et résultats sur les championnats de France depuis 2021.

➔ **Vitesse individuelle :**

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants (objectif TOP 8) :

- Champion·ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence en 2022 ;
- Avoir réalisé sur le 200 mètres lancé moins de 10''5 pour les U19 Hommes et moins de 11''8 pour les U19 Femmes lors de la saison (compétitions ou stages)

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité.

⇒ Keirin :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion·ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence en 2022 ;
- Avoir réalisé sur le 200 mètres lancé moins de 10''5 pour les U19 Hommes et moins de 11''8 pour les U19 Femmes lors de la saison (compétitions ou stages)

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité.

⇒ 500 m / KM :

2 athlètes par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion·ne du Monde sortant de la spécialité ;
- Performances chronométriques en 2022 et 2023 pour viser le top 8 mondial *et/ou* les coureurs devront démontrer les capacités à réaliser les performances chronométriques minimales suivantes :
 - 1''04 pour les hommes ;
 - 37''5 pour les femmes ;

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité.

Autres épreuves internationales

auxquelles l'Équipe de France participe

Information : Point UCI attribués aux premières places des épreuves individuelles lors des Grands Prix

Classe de l'épreuve	Hommes	Femmes
Classe 1	200	200
Classe 2/Chpts nationaux	100	100

La participation des coureurs est libre lors de toutes les épreuves de classe 1, classe 2, communément appelées Grand Prix. Pour permettre à la France de garantir l'éligibilité des coureurs et de la nation et de conserver son rang, l'Équipe de France peut apporter une aide logistique à certains coureurs.

Quelques Grand Prix sur le continent européen seront proposés en cours de saison afin de maintenir des coureurs éligibles de manière permanente (250 points UCI dans chaque spécialité), de renforcer le rang de la France dans chaque spécialité, de se préparer aux échéances importantes et d'évaluer le niveau des sportif·ive·s. Ce programme tient compte des offres de chaque organisateur en matière d'accueil de l'Équipe de France.

En ce qui concerne les épreuves internationales en France (Coupes de France), l'Équipe de France endurance n'effectue pas de déplacement. Ces épreuves se font sous les couleurs d'équipes ou de clubs. L'engagement et le déplacement s'effectuent sous la responsabilité de l'équipe et du coureur.

La participation aux épreuves organisées en France (Coupes de France) est vivement conseillée pour permettre une confrontation régulière et évaluer le niveau de chacun. En veillant à la bonne articulation avec la programmation générale d'entraînement, **les entraîneurs nationaux en charge du collectif noteront l'investissement de chaque athlète dans la pratique de la piste.**

Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – CS 40100 - Montigny-le-Bretonneux - 78 069 Saint-Quentin-en-Yvelines
Téléphone : 08 11 04 05 55 / 01 81 88 09 24 - Courriel : info@ffc.fr

Direction Technique Nationale

- Cédric CHAUMOND – Directeur Technique National Adjoint et Directeur du Programme Relève
- François LAMIRAUD – Manager de la Piste et en charge des collectifs Relève Piste
- Léonard COSNIER – Entraîneur Endurance Relève (Hommes)
- Yann LE BOUDEC – Entraîneur Endurance Relève (Femmes)
- Alexandre PRUDHOMME – Entraîneur Sprint Relève
- Kévin SIREAU – Entraîneur Sprint Relève

